



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 avril 2020 à 19 h 00, à huis clos par voie de visioconférence

Sont présents en visioconférence:

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est absent :

Est aussi présent par visioconférence:

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence et présente l'ordre du jour qui suit :

2020-04-067

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 avril 2020, se tenant à huis clos, par voie de visioconférence, soit ouverte à 19 h 00.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Dépôt du rapport financier – Sommaire de l'information consolidée 2019
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour mars 2020
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour mars 2020 (561 à 562)
- 1.3 Programme d'aide à l'entretien des routes locales (ERL)- Reddition de compte 2019
- 1.4 Association des amis du Presbytère – États financiers 2019
- 1.5 Association du parc régional du mont Morissette – États financiers 2019
- 1.6 Adoption d'un taux d'intérêts temporaire pendant la crise entourant le COVID-19
- 1.7 Lettre de remerciements au Premier ministre du Québec

200 Sécurité publique

- 2.1 Communiqué MSP – Dépliant Inondations 2020

300 Transport

- 3.1 Résolution acquisition de chemin en vertu l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Lettre de remerciements à M. Jérôme Dénomme

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Recours contre la municipalité de Blue Sea à la CAI

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Compte rendu du nouveau Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
- 6.2 Demande pour internet Haute-vitesse
- 6.3 CCU 2020-04-06 – Dossier prioritaire
- 6.4 Résolution d'acquisition de chemins des Cèdres et Domaine Mont-Lac

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Lettre de remerciements à M. Don Karn pour traduction de panneaux

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d'activités du maire pour mars 2020 – à venir en mai 2020
- 8.2 MRCVG Conseil en bref 2020-03-17
- 8.3 Municipalités – Terrains écoles

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



2020-04-068

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 7 avril 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, Monsieur Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-04-069

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification comptable 2019, la firme Lacroix et associés Inc. a dressé le rapport financier pour ce même exercice;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a déposé le rapport financier 2019 ainsi que le rapport du vérificateur externe (C.M. art. 176.1);

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier annuel au 31 décembre 2019 démontre un surplus (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de l'ordre de 114 509\$ ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté à 200 050\$ au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur préparé et déposé par la firme Lacroix et associés Inc. ainsi que par le Directeur général, Christian Michel;

QUE ce Conseil autorise le paiement des frais reliés à la vérification de l'exercice financier 2019 au montant de 22 725\$ dont 4 500\$ avait été acquitté pour la facturation intérimaire;

QUE ce Conseil renouvelle le mandat de la firme Lacroix et associés Inc. pour assurer les services de vérification pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-04-070

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 MARS 2020

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2020-04-071

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN MARS 2020

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- QUE les salaires nets versés pour les périodes 10 à 14 de mars 2020 et qui totalisent un montant de 20 656,63 \$ soient acceptés;
- QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 13 323,49\$ pour les salaires versés en mars 2020 soient acceptées;
- QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 451,62\$ pour le mois de mars 2020 soient acceptées;
- QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 370,07\$ pour le mois de mars 2020 soient acceptées.

ADOPTÉE

2020-04-072

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2020

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE les déboursés de mars 2020 qui totalisent un montant de 116 597,52\$ sur le journal des déboursés nos 561 à 562 soient acceptés.

ADOPTÉE

2020-04-073

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ERL - REDDITION DE COMPTE 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 162 975\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

- QUE la municipalité de Blue Sea informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Note : Association du parc régional du mont Morissette – dépôt des états financiers 2019.

Note : Association des Amis du Presbytère – dépôt des états financiers 2019.



2020-04-074

ADOPTION D'UN TAUX D'INTÉRÊT TEMPORAIRE PENDANT LA CRISE ENTOURANT LA COVID 19

- CONSIDÉRANT la crise actuelle entourant la COVID 19, et le fait que plusieurs personnes sont mises à pied temporairement par leurs employeurs, suite à l'obligation, exigée par le gouvernement provincial, de fermer les portes de plusieurs commerces et organisations dont les services sont jugés non-essentiels;
- CONSIDÉRANT QUE la résolution #2019-12-244 vient établir le taux d'intérêt applicable en 2020 pour le non-paiement des taxes à 20% annuellement;
- CONSIDÉRANT QUE certaines familles seront lourdement impactées par ces mesures et se retrouveront dans une situation financière précaire;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités et villes ont déjà annoncé la réduction temporaire du taux d'intérêt en vigueur pour non-paiement des taxes 2020 à 0%;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Paul Dénomme et résolu unanimement :
- QU' aucune pénalité ne sera appliquée, ni aucun intérêt ne sera comptabilisé pour le non-paiement du premier coupon de taxe 2020, dû le 31 mars 2020, et ce, effectif jusqu'au 31 mai 2020;
- QUE lors de la séance ordinaire du 2 juin 2020, le Conseil réévaluera la situation en fonction de l'évolution de la crise, et se prononcera à nouveau sur le maintien ou non de cette réduction du taux d'intérêt applicable au non-paiement des coupons de taxe 2020 seulement.

ADOPTÉE

2020-04-075

LETTRE DE REMERCIEMENTS AU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT le leadership exceptionnel dont fait preuve actuellement le gouvernement de la CAQ et son équipe d'experts, dans la gestion de la crise entourant la COVID-19;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil envoie une lettre de remerciement au premier ministre, Monsieur François Legault pour le travail exceptionnel et soutenu de son gouvernement dans la crise entourant la COVID-19 et la protection des citoyens québécois.

ADOPTÉE

Note : Communiqué MSP – inondations 2020 – Information générale pour les municipalités en prévision de la crue printanière 2020 et des risques d'inondation – Guide aux intervenants municipaux.



2020-04-076

**RÉSOLUTION ACQUISITION DE CHEMIN EN VERTU L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES
COMPÉTENCES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blue Sea entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)* afin de devenir propriétaire des voies de circulation suivantes:

- Lots 5 326 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, correspondant à une partie de la Montée des Cèdres;
- Une partie du lot 4 991 175 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 5 125,3 m² correspondant à une partie du chemin du Domaine-Mont-Lac, tel que montré et décrit au plan et dans le rapport accompagnant la description technique préparée par Ghislain Auclair arpenteur-géomètre sous le numéro 9467 de ses minutes en date du 19 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)*;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)*, la municipalité doit adopter une résolution identifiant les voies concernées, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QU' une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire de la voie concernée;
- c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)*, la municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Gérard Lacaille et résolu unanimement :

QUE La municipalité de Blue Sea accomplisse les formalités prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)*, afin d'acquérir les lots suivants :

- Lots 5 326 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, correspondant à une partie de la Montée des Cèdres;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- Une partie du lot 4 991 175 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 5 125,3 m² correspondant à une partie du chemin du Domaine-Mont-Lac, tel que montré et décrit au plan et dans le rapport accompagnant la description technique préparée par Ghislain Auclair arpenteur-géomètre sous le numéro 9467 de ses minutes en date du 19 mars 2020.

ADOPTÉE

2020-04-077

LETTRÉ DE REMERCIEMENTS À M. JÉRÔME DÉNOMMÉ

CONSIDÉRANT QUE Nous avons récemment reçu une lettre d'un représentant de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea nous remerciant de la gestion que la municipalité fait chaque hiver des activités sur la glace, plus spécialement l'encadrement des cabanes à pêches sur les lacs de la municipalité afin d'assurer le respect des règles de base en ce qui concernent les bonnes pratiques environnementales à adopter pour la pratique de cette activité si populaire sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a tenu à souligner, dans sa lettre, le travail exemplaire de M. Jérôme Dénommmé, qui loue des cabanes de pêche, et qui met à la disposition de ses clients une toilette et des poubelles en plus de s'assurer lui-même de la propreté des sites qu'il loue, dans le plus grand respect de l'environnement du lac;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite souligner les efforts soutenus de M. Jérôme Dénommmé en lui remettant une lettre de remerciements pour son civisme exemplaire ainsi que son souci pour l'environnement du lac Blue Sea;

QU' un message Facebook soit publié pour remercier les pêcheurs et pêcheuses sur glace qui ont pris soin de laisser leur site propre et permettre ainsi à d'autres d'en profiter pour des années à venir.

ADOPTÉE

2020-04-078

RECOURS CONTRE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA À LA CAI

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'accès à l'information concernant des communications que nous aurions possiblement reçues de la part d'un groupe de lobbying pour le contrôle du tabac, La Coalition québécoise pour le contrôle du Tabac (CQCT);

CONSIDÉRANT QUE l'appui à la Coalition avait été donné par la résolution #2010-10-291 du Conseil municipal de l'époque lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne tous documents, lettre, mémo, correspondance, plan, pétition, analyse, orientation, mémoire ou autre qui sont destinés à ou proviennent de la CQCT depuis 1996, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) depuis 1996,



ou l'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ) depuis 2015;

CONSIDÉRANT QU' à notre connaissance, nous n'avons pas reçu de documents, lettre, mémo, correspondance, plan, pétition, analyse, orientation, mémoire ou autre qui sont destinés à ou proviennent de la CQCT depuis 1996, l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) depuis 1996, ou l'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ) depuis 2015 autre que ceux liés à la demande d'accès à l'information et que l'exercice de retrouver dans les archives papier de potentiels documents relatifs à cet appui et autre communication liée serait très long;

CONSIDÉRANT QUE l'instigateur de cette demande à l'accès à l'information offre deux choix : soit fournir l'information demandée ou retirer l'appui, ce qui laisse croire que les intérêts derrière cette action semblent être de faire réduire les appuis pour la coalition et stopper le financement gouvernemental au combat contre le tabac et ses groupes de lobbying;

CONSIDÉRANT QUE le combat contre le tabac n'est pas un mandat municipal, et qu'il n'est pas de responsabilité municipale d'aider à étoffer des dossiers judiciaires entre des groupes lobbyistes opposants, traitant de sujets semblables;

CONSIDÉRANT QUE malgré ce fait, la municipalité ne banalise pas les dangers reliés à l'usage du tabac, et des ravages que cet usage peut causer à la santé de la population;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si récite tout au long;

QUE ce Conseil retire son appui à la Coalition Québécoise Contre le Tabac (CQCT) ou tout autre groupe de lobbying contre le tabac cité dans le préambule.

ADOPTÉE

Note : Le nouveau règlement P38-002 intitulé Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Nous devons réviser et modifier notre règlement # 2018-063 sur les animaux. Le Conseil veut analyser le tout et remettre le point à une séance ultérieure.

Note : Nous avons reçu une demande d'un citoyen concernant l'amélioration de la couverture pour internet haute vitesse par la fibre, et de l'étendre au-delà du périmètre urbain et des artères principales. Ce dernier demande d'accélérer le déploiement, car c'est un service essentiel au développement des régions comme la nôtre.



2020-04-079

CCU vs. COVID 19 – DOSSIERS PRIORITAIRES

- CONSIDÉRANT la crise entourant la COVID-19 et les mesures mises en place par le gouvernement provincial afin de limiter la propagation du virus en instaurant des mesures de distanciation sociales;
- CONSIDÉRANT QUE l'arrêté no. 2020-008 du 22 mars 2020, vient suspendre toute procédure qui implique les déplacements et rassemblements citoyens, incluant les procédures référendaires, qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal;
- CONSIDÉRANT QUE le processus de dérogation mineure est parfois nécessaire et essentiel à l'avancement de certains dossiers, et fait partie des processus décisionnels devant habituellement inclure le processus de consultation publique, donc des rassemblements;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut désigner un acte comme étant prioritaire, et remplacer la consultation publique par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;
- CONSIDÉRANT QUE certains dossiers de dérogation mineure sont prioritaires et peuvent être traités avec l'introduction de la consultation écrite annoncée 15 jours avant la séance du Conseil lors de laquelle le Conseil se prononcera sur ladite demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 demandes de dérogation mineures pouvant être jugées prioritaires, afin d'éviter des délais supplémentaires à ceux occasionnés par la crise entourant la COVID 19;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise le processus de dérogation mineure en utilisant la consultation écrite pour toute personne désirant se faire entendre dans un dossier de dérogation mineure présenté pendant la crise du COVID 19.

ADOPTÉE

2020-04-080

LETRE DE REMERCIEMENTS À M. DON KARN POUR TRADUCTION DE PANNEAUX

- CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté le PERO pour la production de panneaux d'interprétation illustrant le quotidien des coureurs des bois d'antan, en guise de thématique pour le sentier #3 au Parc régional du Mont Morissette;
- CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de panneaux bilingues est très importante, surtout parce qu'une grande majorité des utilisateurs du Parc proviennent de l'Ontario et sont anglophones;
- CONSIDÉRANT QUE Monsieur Don Karn, a offert gratuitement ses services pour la traduction des panneaux en anglais, et ce, au bénéfice des usagers du Parc;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil souhaite souligner l'initiative généreuse de M. Karn en lui faisant parvenir une lettre de remerciement pour ses travaux de traduction.

ADOPTÉE

NOTE : Rapport d'activités du maire pour mars 2020

NOTE : MRCVG Conseil en bref 2020-03-17

NOTE : Municipalités – Terrains écoles

Période de questions : AUCUNE

2020-04-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil, en visioconférence, de ce 7 avril 2020 soit close à 19h40.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2020.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier